



Procès-verbal

51^e Assemblée générale annuelle des membres de la Coopérative funéraire de l'Estrie tenue en présence à la salle Alfred-Desrochers du Cégep de Sherbrooke, pavillon 3, local 3-14-140, situé au 200 rue Terrill à Sherbrooke.

Le 24 novembre 2025 à 18h15

Présents à l'assemblée :

François Morissette, Denise Bourgault, Alain Archambault, Carole Bricault, Michel Lafleur, Guylaine Guay, Pierre Croteau, Lucie Chouinard, Pierre Lyonnais, Lise Messier, Simon Carrier, Annie Arguin, Alain Pomminville, Louise André, Rachel Lacombe, Hélène Lemire, Danielle Gagné, Louise Chapdelaine, Pierre Proulx, Daniel-Louis Bilodeau, Manon Duval, Marie-Pierre Bouchard, Luc Chartier, Michel Desaultels, Michel Nolin, Bernard McNicoll, Julie Blanchard, Anne-Sophie Audet, Suzanne Hamel, Chantal Bouchard, Nicole Clément, Ronald Asselin, Jeannot Lebel, Sonia Bilodeau, Claudette Laplante, Rita Larochelle, Louis Francoeur, Rock Labbé, Ginette Desforges, Catherine Sévigny, Jean Beloin, Clémentine Uwineza, Marielle Richard, France Massicotte-Dagenais, Jean Roberge, Francine Archambault, Christine Guillemette, Louise Labbé, Normand Domingue, Clermont Olivier, Isabelle Caron, Patrice Dupont, Murielle Pépin, Gilles Dupuis, Manon Leriche, André-Gilles Brodeur, Bernardette Doyon, Gilles Fisette, Jessica Cliche, Nancy Ramsay, Charles Auger, Léonard Côté, Lise Leblanc, Nicole Goyette, Louis Bureau, Réjeanne Desrosiers, Richard Bouliane, Michel Cocks, Denis Pouliot, François Fouquet, Manon Thibodeau, Edouard Fabi, Myriam Breton, Judith Breton, Marie-Pierre Lacroix, Manon Côté, Ginette Leblanc, Carmelle Boucher, Madeleine Rouleau.

1- Ouverture de la séance

Michel Lafleur, président du conseil d'administration, ouvre l'assemblée à 18 h 15 et souhaite la bienvenue aux membres. Il présente les membres du conseil d'administration.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Denise Bourgault et appuyée par Carole Bricault, l'ordre du jour est adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité
AGA_2025-11-24-01

3- Nomination d'une personne présidente et d'une personne secrétaire d'assemblée

Sur proposition d'Hélène Lemire et appuyée par Rachel Lacombe, il est résolu de nommer Michel Lafleur à titre de président d'assemblée et Manon Thibodeau à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité
AGA_2025-11-24-02

4- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 décembre 2024

Il est proposé par Alain Archambault et appuyé par Bernard McNicoll que le président d'assemblée procède à un résumé du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 décembre 2024.

Sur proposition de Lise Leblanc et appuyée par Clermont Olivier, le procès-verbal est adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité
AGA_2025-11-24-03

5- Présentation du rapport annuel 2024-2025 pour l'exercice qui s'est terminé le 31 août 2025

a. Rapport du président et du directeur général

Michel Lafleur, président, et François Fouquet, directeur général, présentent leur rapport à l'assemblée. Ils résument le travail accompli au cours de l'année 2025-2026.

- Ils résument les différents éléments en lien avec l'atteinte de la mission de la CFE et confirment que la CFE possède une bonne situation financière lui donnant une position favorable pour assurer sa pérennité.
- Les parts de marché se maintiennent à environ 72 % depuis quelques années. Les sondages de satisfaction démontrent un taux de référencement appréciable (autour de 90 %). Le défi étant de toujours s'adapter aux besoins funéraires en constante évolution.
- Il y a une dizaine d'années, des professionnels français du funéraire ont étudié le modèle coopératif québécois et s'en sont inspirés pour personnaliser leurs services. Autrefois influencées, nos coopératives rayonnent maintenant à leur tour.
- L'intercoopération au Québec est très présente ; notamment dans la facilité de transférer des contrats d'arrangements préalables entre coopératives, partout au Québec, et ce, sans frais.
- Au niveau de l'accompagnement des familles, plusieurs éléments sont mis en place pour épauler et accompagner les familles. La Coopérative développe plusieurs outils numériques et papiers afin d'accommoder sa clientèle.
- Dans le cadre du 50^e anniversaire de la Coopérative, plusieurs actions ont été mises en place ;
 - Philanthropie Estrie : un fonds perpétuel est maintenant disponible afin d'appuyer des organismes à vocation sociale. Chaque année, un organisme sera identifié par le conseil d'administration et recevra un don d'environ 2500 \$, représentant les intérêts générés par ce placement.
 - Fonds d'études de l'Université de Sherbrooke : ce fonds offrira une bourse annuellement à une personne étudiante à la maîtrise dont le mémoire portera sur le deuil ou la fin de vie.
 - Fonds d'archives : ce fonds est mis en place en collaboration avec le *Musée d'histoire de Sherbrooke* afin de conserver à perpétuité l'histoire de notre coopérative et du secteur funéraire en Estrie.

- Afin de mieux faire connaître le milieu funéraire, la Coopérative organise régulièrement diverses activités, notamment des portes ouvertes annuelles, des groupes de discussion et des « cafés de la mort ».
- Afin de rendre hommage à son histoire et aux personnes qui y ont contribué, la Coopérative a procédé à deux désignations en 2025 :
 - La cour intérieure du Complexe 24-Juin a été renommé « L'atrium Michel-Marengo » en l'honneur de l'un des fondateurs de la Fédération des coopératives funéraires du Québec.
 - « L'allée des bâtisseurs » a également été inaugurée en reconnaissance des premiers membres qui ont fondé la Coopérative en 1974, dont Gérard Gosselin, son tout premier membre, qui a généreusement fourni les catalpas bordant l'allée.

Période de questions :

1. **Q :** Est-ce que le transfert de contrats d'arrangements préalables peut se faire avec d'autres provinces ?
R : Non, les lois sur les arrangements préalables étant provinciales, il est impossible de transférer des contrats de préarrangements d'une province à l'autre.
2. **Q :** Est-ce que les groupes d'endeuillés pour enfants existent toujours ? Dernièrement, c'étaient surtout des rencontres individuelles.
R : Ça existe toujours, mais il y a peu de demandes et il est difficile de trouver suffisamment de participants pour justifier un groupe plutôt qu'une rencontre individuelle.
3. **Q :** Est-ce qu'il est prévu d'avoir des groupes de rencontres pour ceux et celles qui ont perdu un proche depuis plusieurs années ?
R : Oui, c'est dans les plans pour 2026 d'élargir les options en réponse aux besoins des endeuillées, tels des groupes de rencontre et des cafés ouverts à tous.
4. **Q :** Avez-vous déjà pensé à faire des cafés-rencontres pour les personnes endeuillées ?
R : C'est dans les projets de 2026 de faire des cafés-rencontres, dans une formule plus chaleureuse plutôt que dans une salle ordinaire.

b. Rapport financier (MNP)

Madame Annie Lessard, associée responsable de l'audit chez MNP, présente les états financiers consolidés de la coopérative pour l'année financière se terminant le 31 août 2025. Le rôle de la firme d'auditeur est de s'assurer que les différentes données financières de la CFE reflètent la réalité. Madame Lessard confirme que les états financiers sont conformes, qu'il n'y a aucune réserve. Elle souligne la bonne santé financière de la coopérative. Elle souligne l'excellente collaboration de l'équipe en place pour la réalisation du travail de MNP.

Période de questions

- Q :** Pourquoi les excédents sont-ils si élevés comparativement à l'année précédente ?
- R :** Les excédents s'expliquent principalement par deux facteurs. D'une part, la CFE a remboursé une part importante de sa dette au cours des dernières années, dont près de 600 000 \$ en 2024-2025. D'autre part, la conjoncture économique a favorisé le rendement des placements liés aux

arrangements préalables. Les sommes versées par les membres sont déposées dans un compte en fidéicomis, puis investies prudemment, conformément aux obligations légales, afin que la CFE puisse fournir les services prévus au moment du décès.

6- Choix des auditeurs pour la prochaine année (vote)

Michel Lafleur rappelle le processus pour déterminer la nomination de l'auditeur. Le conseil d'administration recommande que l'entreprise MNP soit reconduite pour le prochain exercice financier. Leur professionnalisme et leur tarification compétitive militent en faveur de cette recommandation.

Sur proposition d'André-Gilles Brodeur et appuyée par Louis Francoeur, il est résolu que la firme MNP soit reconduite comme auditeur pour l'année 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité
AGA_2025-11-24-04

7- Élection pour des postes d'administrateurs (vote)

Michel Lafleur présente le règlement de régie interne. Une personne doit être nommée pour la présidence des élections, Michel Lafleur ne pouvant assumer ce rôle, puisqu'il est en élection.

Sur proposition de Normand Domingue et appuyée par Alain Archambault, que François Fouquet soit président d'élection et que Manon Thibodeau agisse comme secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité
AGA_2025-11-24-05

Le président des élections annonce que quatre candidatures ont été reçues en conformité avec les règlements de régie interne.

Puisqu'il y a quatre sièges en élection et que quatre candidatures ont été reçues, les quatre personnes suivantes sont élues par acclamation : Michel Lafleur, Normand Domingue, Charles Auger et Daniel Louis Bilodeau.

8- Montant des allocations de présence pour l'année à venir (vote)

Le président rappelle qu'une allocation de 125 \$ par réunion du conseil d'administration est versée aux personnes administratrices et que la révision de ce montant relève de l'assemblée générale. Un bilan des allocations de la dernière année est présenté.

Période de questions

1. **Q :** Ça représente quel montant au total ?

R : Vous avez les réponses dans le rapport annuel, tant au niveau du nombre de rencontres du conseil d'administration que du nombre de réunion des comités permanents.

2. **Q :** Les rencontres de comité sont seulement pour les membres de ces comités ?

R : Oui et les comités ont habituellement 3 à 4 membres.

3. **Q :** Qu'est-ce qui est à l'origine des allocations ?

R : Il y a eu discussion quant aux frais de déplacement, sur notre capacité d'attirer et de reconnaître le travail réalisé par vos administrateurs. Nous sommes d'avis que la bonne situation financière de la coopérative permet également cette reconnaissance. Chaque année, nous

rappelons, tel que le stipule le règlement de la coopérative, que c'est l'assemblée générale qui décide si ces allocations demeurent pertinentes.

Il est proposé par Clermont Olivier et appuyé par Christine Guillemette de maintenir le statu quo pour l'année 2025-2026, c'est-à-dire de poursuivre le versement d'une allocation de 125 \$.

Adoptée à l'unanimité
AGA_2025-11-24-06

9- Modifications à deux articles des Règlements de régie interne

Michel Lafleur explique la loi en lien avec des propositions de changements des Règlements de régie interne. En effet, les modifications proposées doivent être disponibles 31 jours avant la tenue de l'assemblée et mentionnent que les deux tiers (2/3) de l'assemblée doivent y consentir.

a. Règlement d'emprunt (règlement #2)

Premier changement : le règlement prévoit actuellement que tout emprunt supérieur à 100 000 \$ doit être approuvé par l'assemblée générale. Le conseil d'administration propose de retirer ce seuil afin de pouvoir contracter des emprunts, quel qu'en soit le montant, sans approbation préalable de l'assemblée générale.

Deuxième changement : le règlement exige actuellement l'approbation de l'assemblée générale pour vendre un immeuble. Le conseil d'administration propose de pouvoir vendre les immeubles de la CFE, à condition de maintenir les services dans les secteurs géographiques concernés, notamment par la location de locaux, un partenariat ou toute autre solution appropriée.

Période de questions

1. **Q** : Est-ce qu'on enlève le 100 000 \$ complètement ou on met un montant plus haut ?

R : Oui, l'assemblée peut décider de maintenir un seuil d'emprunt plus élevé. Toutefois, à notre connaissance, aucune autre coopérative funéraire au Québec ne prévoit un seuil de 100 000 \$ dans son règlement.

2. **Q** : Est-ce que trop de latitude pourrait engendrer des dépassements ?

R : Au cours des dernières années, le conseil d'administration et la direction générale ont démontré leur capacité à maintenir une saine situation financière, comme en témoignent les rapports financiers. La plupart des dépenses de la Coopérative sont financées à même ses liquidités ; le recours à l'emprunt serait donc réservé aux projets d'envergure, notamment les rénovations prévues en 2026.

Il est proposé par Denise Bourgault et appuyée par Hélène Lemire, d'apporter les deux modifications au Règlement d'emprunt (N°2), et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité
AGA_2025-11-24-07

b. Composition du conseil d'administration (ajout d'un membre de la relève)

Présentation de la réflexion du conseil d'administration qui a amené à proposer la modification aux Règlements de régie interne d'ajouter un siège au conseil, réservé pour une personne de 40 ans et moins.

Période de questions

1. **Q** : Si la personne se fait élire à 39 ans, faut-il avoir un autre membre de 40 ans et moins pour les autres années ?

R : C'est au moment de l'élection que la personne doit avoir 40 ans et moins. Si, à la fin de son mandat, la personne a plus de 40 ans, elle ne pourra être réélue pour ce poste. Elle pourra, cependant, se présenter pour un poste régulier.

2. **Q** : Pourquoi ne pas prendre un des 11 postes déjà au conseil pour en faire un de la relève au lieu d'ajouter un poste ?

R : Les 11 membres ayant un apport déjà considéré et ayant une belle répartition homme/femme, le conseil d'administration préfère ajouter un membre.

3. **Q** : Est-ce qu'il n'y a pas plutôt deux propositions dans la modification ? Augmenter le nombre de membres au conseil d'administration et encourager le conseil d'administration à trouver quelqu'un de 40 ans et moins ?

R : C'est plutôt une obligation que le conseil d'administration se donne de trouver un membre de 40 ans et moins pour pourvoir le poste. Le cas échéant, le poste reste vacant.

4. **Q** : Avec un nombre pair au conseil d'administration, vous n'avez pas peur à l'annulation de vote avec des résultats égaux ?

R : Le code Morin prévoit que le président peut agir comme décideur en cas d'égalité. De plus, des absences aux réunions peuvent causer des votes à nombre pair, peu importe.

Sur proposition de Lise Leblanc, appuyée par Michel Désautels, d'adopter les modifications proposées aux Règlements de régie interne, en ajoutant un siège au conseil réservé à une personne âgées de 40 ans et moins.

Adoptée à l'unanimité
AGA_2025-11-24-08

10- Questions diverses

1. **Q** : Est-ce qu'il y a un processus pour le recrutement d'une nouvelle direction générale ?

R : Michel Lafleur présente le processus de transition à la direction générale prévu au cours de la prochaine année. Compte tenu de l'importance des dossiers stratégiques en cours, le conseil d'administration juge préférable qu'une même personne en assure la supervision. La disponibilité de François jusqu'en décembre 2026 permettra également de mener à terme deux projets : l'élaboration d'un programme de formation coopérative et la rédaction de l'histoire de la Coopérative. Un processus d'affichage est en cours afin de recruter la prochaine personne à la direction générale.

2. **Q :** Pouvez-vous nous parler du projet d'agrandissement ?

R : Le projet d'agrandissement répond à la hausse prévue du nombre de décès au Québec et à la croissance soutenue des parts de marché de la Coopérative. Cette évolution entraîne des besoins supplémentaires en matière d'accueil, de bureaux et d'espaces consacrés au soutien au deuil. Elle nécessite également l'adaptation de certaines salles afin d'offrir davantage de formules tout-en-un réunissant les condoléances, la cérémonie et la réception dans un même lieu.

Une mention de remerciement est soulignée pour l'organisation de l'AGA et la présence des membres. Un remerciement est adressé à François Fouquet pour son engagement des 16 dernières années à la Coopérative.

11- Levée de l'assemblée

Il est proposé par François Morissette de lever l'assemblée à 19 h 58.

Ginette Desforges, Secrétaire